



Berchem-Sainte-Agathe, le 4 juin 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. 291 /2015

**Objet** : Conseil communal du 28.05.2015 – Réponse écrite sur l'interpellation de Madame Katia VAN DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant l'utilisation du vélo pour le trajet domicile/travail/domicile.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

**Concernant le « bike expérience 2015 »**, la publicité via un affichage dans les locaux communaux a été faite ainsi que sur la page Facebook. Aucun membre du personnel ne s'est manifesté pour être coach ou Biker.

Pour la Bike Experience 2016, nous ferons officiellement un appel aux candidats via une lettre électronique au personnel pour les intéresser et les motiver à être *coach ou biker*.

**Concernant le nombre de membres du personnel**, nous pouvons estimer que 9 travailleurs habitant entre 5 et 10 km de la maison communale se déplacent en voiture comme mode de transport principal.

Nous pouvons également estimer que 24 travailleurs habitant à moins de 5 km de la Commune se déplacent en voiture comme mode de transport principal.

**Concernant les abonnements STIB** pris en charge par la Commune, nous comptons 152 personnes rentrant dans le cadre de la convention avec la STIB, enseignants non compris (puisque n'étant pas à charge de la Commune).

**Concernant les indemnités de déplacement à vélo** pour les membres du personnel qui en font la demande, ceux-ci sont remboursés à 0,22euro/km. Actuellement 5 personnes en font la demande. Il n'y a aucune indemnité pour les membres du personnel qui se déplacent en voiture.

**Concernant la stimulation à l'utilisation du vélo**, certains services communaux disposent de vélos de service. Ceux-ci sont principalement stockés dans le garage dédié aux vélos des membres du personnel, situé sur le parking communal.

Les membres du personnel qui se déplacent en vélo, que ce soit pour leur mode de déplacement principal ou occasionnel, peuvent disposer d'une clé sécurisée leur donnant accès au double garage situé sur le parking communal. Ainsi ils peuvent laisser leur vélo en sécurité, au sec et à l'abri. La possibilité leur est aussi donnée de prendre une douche dans le bâtiment des ouvriers.

Commune de

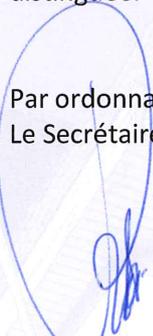


Berchem-Sainte-Agathe

Pour terminer, la Commune a finalisé début de cette année un processus d'audit « Bypad » pour améliorer notre politique cyclable sur le territoire de la Commune. Cet audit vous a d'ailleurs été présenté aux précédentes Sections réunies et est toujours consultable au service Urbanisme de la Commune.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,



Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,



Joël RIGUELLE

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. 291 /2015